



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

acier

Question écrite n° 37934

Texte de la question

M. Vincent Rolland attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie concernant l'approvisionnement des aciers utilisés dans le bâtiment et les travaux publics. Une augmentation soutenue de la demande mondiale, une pénurie des ferrailles de récupération, et une augmentation des coûts des transports maritimes contribuent à forte inflation des prix des aciers et produits dérivés. Dans ce contexte, on note des difficultés d'approvisionnement pouvant aller jusqu'à la pénurie, les stocks étant épuisés. Par conséquent, ces produits connaissent une forte inflation pouvant remettre en cause la santé financière de la filière. Les entreprises du BTP sont d'autant plus pénalisées qu'elles sont liées par des marchés conclus à prix ferme. Sans amélioration de cette conjoncture, ces entreprises pourraient se trouver dans l'impossibilité de poursuivre ces activités, entraînant des reports de chantiers, des retards d'exécution et la mise au chômage partiel des salariés. Il souhaite connaître les dispositions que compte prendre le Gouvernement pour lutter contre cette situation.

Texte de la réponse

Le marché de l'acier connaît actuellement des tensions importantes qui se traduisent par des hausses de prix et par des difficultés d'approvisionnement pour les entreprises utilisatrices. Cette situation pourrait engendrer des conséquences graves pour de très nombreuses entreprises utilisatrices. Cette situation pourrait engendrer des conséquences graves pour de très nombreuses entreprises industrielles qui, dans certains cas, pourraient voir leur activité menacée par les difficultés qu'elles connaissent. Si elle a des conséquences globalement favorables à l'industrie sidérurgique française, cette évolution des marchés a donc en revanche des effets négatifs sur plusieurs milliers d'entreprises consommatrices d'acier et est susceptible d'avoir des conséquences lourdes en termes d'emplois. C'est la forte croissance de la demande chinoise en acier qui est à l'origine de la situation de tension actuellement connue par la France et, avec elle, par la quasi-totalité des pays industriels dans le monde. Au cours de l'année 2003, l'augmentation de la consommation chinoise a, à elle seule, représenté 20 % de la consommation annuelle européenne. L'approvisionnement en matières premières nécessaires à la fabrication de l'acier - fer, ferrailles et coke - n'a pas pu s'adapter rapidement à cette évolution brusque, à la fois par manque de capacités de production et par insuffisance des transports, notamment maritimes. Il en est résulté des augmentations très importantes des prix des matières premières et, dans certains cas, des impossibilités physiques pures et simples pour l'offre de suivre la demande. Le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, a saisi formellement le commissaire européen chargé du commerce extérieur de cette question, en lui signalant toute l'importance que la France y portait, et en lui demandant d'examiner dans les meilleurs délais les instruments de politique commerciale mobilisables, dans le respect des obligations internationales. Une grande vigilance sera par ailleurs accordée au fonctionnement du marché français, afin de vérifier qu'aucun acteur ne profite indûment de la situation, au moyen par exemple d'ententes non autorisées. Enfin, les situations individuelles des entreprises faisant face à des impossibilités d'approvisionnement seront examinées afin de déterminer avec elles les réponses possibles. Le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, accorde une grande importance à ce que toutes les pistes soient explorées pour

atténuer les effets négatifs que la situation actuelle du marché de l'acier crée pour les entreprises utilisatrices.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Rolland](#)

Circonscription : Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37934

Rubrique : Matières premières

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 2004, page 3002

Réponse publiée le : 15 juin 2004, page 4468